

PREFET DU TARN

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service connaissance des territoires et urbanisme

Pôle urbanisme

Bureau planification

Affaire suivie par : Arnaud ALDIGUIER

Tél. : 05 81 27 51 02

Courriel : arnaud.aldiguier@tarn.gouv.fr

Albi, le **19 AOÛT 2019**

Le préfet du Tarn

à

Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE
Président de la communauté de
communes Centre Tarn
2 bis boulevard Carnot
81120 REALMONT

Objet : Avis de synthèse de l'État sur le projet arrêté de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
P.J. : Annexe à l'avis des services de l'État

Par délibération du 30 avril 2019, vous avez arrêté votre projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI). A ce titre, vous m'avez adressé le, 17 mai 2019, le projet pour avis conformément aux dispositions de l'article L.153-16 du code de l'urbanisme.

Je vous prie de trouver ci-joint l'avis de synthèse de l'État sur le projet de PLUI.

L'avis met en évidence un ensemble de réserves et d'observations que je vous remercie de bien vouloir prendre en considération à l'issue de l'enquête publique et avant approbation du plan. Celles-ci ont vocation à améliorer l'intégration des politiques publiques sectorielles dans votre PLUI, ainsi qu'à clarifier et sécuriser le document.

Je tiens à relever l'ampleur et la qualité générale du travail accompli, qui, malgré les remarques qui précèdent, s'attache à mettre en œuvre un projet de territoire partagé avec le souci affirmé de recentrer l'urbanisation dans le tissu existant, évitant ainsi une trop grande dispersion de l'habitat.

L'avis sera à annexer au dossier soumis à enquête publique. Il vous appartiendra également de joindre à ce dernier l'ensemble des avis des personnes publiques que vous avez consultées directement.

Les services de l'État et notamment la direction départementale des territoires se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bonne nuit à vous.

